

MESURES DE PROTECTION POUR LES VISITES GUIDÉES

Version 04.06.2020

DEBUT

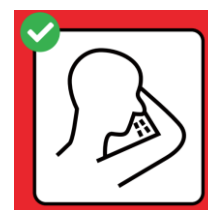
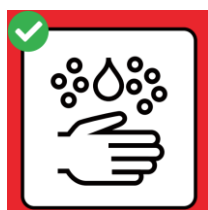
Depuis plusieurs semaines, la Suisse vit une « situation extraordinaire ». Le 16 mars 2020, le Conseil Fédéral a drastiquement limité la vie publique afin de protéger la population suisse face à la pandémie du COVID-19. Cela nous a mis face à des défis insoupçonnés, tout comme le reste de la branche.

La levée progressive du confinement nous conduit à un nouveau départ, nous demande une nouvelle manière de penser notre travail quotidien et la nécessité de protéger, avec des mesures précises, la santé de nos collaborateurs et de nos hôtes.

Ce document se veut être une aide pour les différentes branches de la profession. C'est seulement par la pratique que nous verrons si ces mesures sont efficaces et si quelque chose a lieu d'être éventuellement mis en place afin d'en améliorer encore le fonctionnement.

PRINCIPES DE BASE

Les mesures sanitaires de base restent toujours valables :



Garder ses distances Se laver les mains Pas de poignées de main Tousser/éternuer dans le coude



1. ORGANISATION

TAILLE DES GROUPES

20 personnes maximum plus le guide seront autorisés par tour de ville.

20 personnes maximum plus le guide seront autorisés par visite des fortifications.

DESINFECTANTS

Le guide et les visiteurs emporteront un désinfectant pour pouvoir régulièrement se désinfecter les mains.

S'il le souhaite, le guide peut obtenir un désinfectant à l'office du tourisme pour sa propre protection.

PROCESSUS DE RESERVATION

Lors de l'achat d'un billet au guichet pour une visite publique, le paiement par carte est recommandé.

INFORMATIONS

Lors de la confirmation d'un tour de ville, le concept de protection sera rappelé et le document joint. De plus, il peut être consulté sur le site internet www.fribourgtourisme.ch.

A noter également :

- Les visiteurs appartenant à un groupe à risque prennent leurs responsabilités. Le port d'un masque est toutefois recommandé.
- En règle générale, la responsabilité individuelle prévaut. Tous les visiteurs doivent décider eux-mêmes s'ils veulent participer ou non à la visite.
- Les visiteurs qui présentent des symptômes de maladie, qui se sentent malades ou ayant eu des contacts avec des personnes testées positives au COVID-19 ne doivent pas participer à la visite.



GUIDES

Les guides seront formés de la manière suivante :

- Chaque guide reçoit ce concept sanitaire
- Application des moyens de désinfection (voir point 3)
- Utilisation des masques : aide avec [vidéo de démonstration](#)
- Afin de pouvoir respecter au mieux la distanciation, il est conseillé aux guides d'utiliser les hauts parleurs. Les appareils peuvent être réservés et retirés à l'office du tourisme.
- Les guides faisant partie des groupes à risque en raison de leur santé, sont priés de le communiquer à l'office du tourisme et ne seront par conséquent pas prévus pour les prochaines visites.
- Les guides présentant des symptômes de maladie, se sentant malades ou ayant eu des contacts avec des personnes testées positives au COVID-19 ne pourront pas faire la visite.

ZONES D'ARRETS

A l'extérieur : maintien des distances et port du masque

A l'intérieur : si l'explication d'un bâtiment ou d'un monument devait être critique en raison du manque de place, il faudrait, dans la mesure du possible, y renoncer.

2. MISE EN OEUVRE

HYGIENE DES MAINS

Le guide se désinfecte les mains au début et à la fin de la visite, puis selon son appréciation.

INSTRUCTIONS AUX VISITEURS

Le guide donne les informations suivantes sur les mesures de protection lors des salutations officielles :

- Respecter les principes de base (voir p. 1)
- Observer une distance de 2 m entre les uns et les autres ainsi qu'avec le guide.
- On ne donne pas de prospectus aux visiteurs (plans de ville ou autre).

- Rien ne doit être touché si possible.
- Il est interdit de récolter les masques des visiteurs à la fin de la visite. Chaque personne est responsable de son masque.
- La responsabilité individuelle prévaut. Chaque visiteur décide lui-même s'il veut participer à la visite ou non. Les visiteurs qui présentent des symptômes de maladie, se sentant malades ou ayant eu des contacts avec des personnes testées positives au COVID-19 ne doivent pas participer à la visite.

3. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

- Informations OFSP : [Informations actuelles](#)
- Matériel d'information de l'OFSP : [Mesures de protection](#)
- Informations de Fribourg Tourisme : [COVID-19 à Fribourg](#)

Ce document est consultable en tout temps. Il sera également expliqué et fourni à tous les collaborateurs.

Personne responsable

Date: 04.06.2020

Nom : Laura Etter

